

/CS
REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 83-229 du 24 Juin 1983

portant nomination du Camarade Antoine
KANHONOU en qualité de Coordonnateur-
Adjoint des Travaux du 2ème Projet
Education.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et la Loi N° 83-001 du 3 février 1983 qui l'a complétée,
- VU le décret n° 82-441 du 30 décembre 1982 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent,
- SUR décision du Bureau Politique du Comité Central du Parti de la Révolution Populaire du Bénin,
- LE Comité Permanent du Conseil Exécutif National entendu en sa séance du 15 Juin 1983,

D E C R E T E :

Article 1er.- Le Camarade Antoine KANHONOU est nommé Coordonnateur-Adjoint des travaux du 2ème Projet Education cumulativement avec ses fonctions actuelles.

Article 2.- Le Présent décret prend effet pour compter de la date de prise de fonction de l'intéressé, et sera publié au Journal Officiel.-

Fait à Cotonou, le 24 Juin 1983

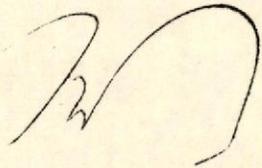
Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du
Conseil Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

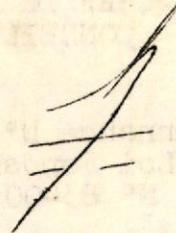
.../...

Le Ministre des Finances,

Le Ministre des Enseignements
Moyens Général, Technique et
Professionnel,



Isidore AMOUSSOU



Edouard ZODEHOUGAN

Ampliatiions : PR 6 CC DU PRPB 4 ANR 4 CPC 6 SGG 4 PPC 2 MF-MEMGTP 8
autres Ministères 19 DPE-DLC-INSAE 6 IGE 4 DAN - BN 4 UNB-FASJEP
4 2ème Projet 2 Préfet 6 Intéressé 1 BCP 1 JORPB 1.-